

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 30 mars 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Martine METIVIER, Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Roland DABOS, Frédéric PARREIN, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Jérôme CAUNES, Alain DEZALOS, François DAILLEDOUZE et Yves MASSON.

M Jérôme CAUNES a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

François DAILLEDOUZE a donné pouvoir à M Jean-Jacques PLO pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Guy POTEREAU, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Equipement des services techniques - Demande de subvention FST

En vue de réaliser des économies d'énergies et de participer au développement durable, la commission travaux a approuvé lors de sa séance du 28 mars dernier, l'investissement d'une balayeuse et d'un kit turbine pour désherber sans utiliser les produits phytosanitaires.

Les devis retenus s'élèvent à 6 800 € HT pour la désherbeuse mono-brosse et à 2 210 € HT pour le kit turbine, soit 9 010 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter le Fonds de Solidarité Territoriale auprès de l'Agglomération d'Agen (thème 7 développement durable - économies d'énergies et énergies renouvelables),
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui suit :
 - Participation de l'Agglomération d'Agen (FST) : 3 153,50 € (35 % HT)
 - Fonds libres de la commune : 5 856,50 €

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Equipement de la mairie d'une climatisation réversible - Demande de subvention FST

En vue de réaliser des économies d'énergies, la commission travaux a approuvé lors de sa séance du 28 mars dernier, l'installation d'une climatisation réversible au rez-de-chaussée de la mairie afin de supprimer les convecteurs électriques dont quatre ont été installés lors de la création du secrétariat au rez-de-chaussée du bâtiment (ancienne halle) en 1982.

Monsieur le Maire rappelle que des études énergétiques réalisées en 2009 et en 2015 par des étudiants du lycée De Baudre ont démontré le manque de performance de ces équipements.

Le devis retenu pour la pose d'un climatiseur 8 000 W avec trois unités centrales (1 unité de 3,5 Kw et 2 unités de 2,6Kw) s'élève à 6 081,45 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter le Fonds de Solidarité Territoriale auprès de l'Agglomération d'Agen (thème 4 équipement communaux de proximité),
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui suit :
 - Participation de l'Agglomération d'Agen (FST) : 1 824 € (35 % HT)
 - Fonds libres de la commune : 4 257,45 €

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Lecture du Budget Primitif 2018

Désignation des représentants à la commission ad'hoc « Politique Communautaire de Santé»

Par sa délibération du 1^{er} mars 2018, le Conseil d'Agglomération d'Agen a créé la commission ad'hoc « *Politique Communautaire de Santé*».

Conformément aux dispositions de l'article 4.1.2 des statuts de l'Agglomération d'Agen du 30 avril 2013, « *Chaque commune dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et son suppléant désignés par le Conseil d'Agglomération soit parmi ses membres, ou, à défaut, sur proposition de la commune, parmi les membres du conseil municipal de celle-ci*»

Par conséquent, il convient donc de désigner pour chacune de la commission citée précédemment un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit :

- M PLO Jean-Jacques, délégué titulaire, et M CORIASCO Jacqueline, déléguée suppléante de la commission ad'hoc « *Politique Communautaire de Santé* ».

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Commission ad'hoc adressage

La commune de Caudecoste s'est engagée à réaliser l'adressage, principe qui permet de localiser les locaux (nom de rue et numéro), bien que cette obligation s'applique uniquement à Paris et aux communes de plus de 2 000 habitants.

L'adressage permettra aux caudecostois(es) une facilité d'intervention des secours, une mise à jour des GPS, une simplification des livraisons des transporteurs, une amélioration des services de gestion des réseaux eaux et autres. De plus, afin de bénéficier de la commercialisation des offres de fibre optique par les opérateurs, l'adressage est indispensable.

L'adressage se réalise en deux étapes :

- nomination des rues,
- numérotation des habitations et des locaux.

Afin de procéder à la première étape, il est nécessaire de constituer une commission ad'hoc « *adressage* » dans le but de proposer des noms de voies au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit les membres de la commission ad'hoc adressage :

MM. Alain DEZALOS, François DAILLEDOUZE et Guy POTEREAU,

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses

Affaires scolaires

L'inspecteur d'académie approuve l'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018. Dans ce cadre, les horaires de l'école sont arrêtés sur jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.

Rappel : prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 11 avril à 18h30.

Fin de la séance à 22h25.